

AVIS À TOUS LES EMPLOYÉS DE VALPORT

Avec la situation très particulière que nous vivons présentement avec la pandémie causée par le coronavirus nommé COVID-19, la grande priorité de VALPORT est d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés, clients et partenaires. Par conséquent, nous mettons tout en oeuvre pour répondre à cette situation particulière. En attendant le retour à la vie normale, nous demandons à tous nos employés d'appliquer les mesures diligentes suivantes :

1. Lavez vos mains : c'est la méthode préventive la plus simple et efficace

- Pour prévenir la contamination, la première règle préventive à observer est toute simple : le lavage régulier des mains. Pourquoi? Parce que le lavage tue le virus et empêche la propagation de COVID-19.

2. Appliquez les bonnes pratiques

- Pour le lavage des mains, utilisez de préférence de l'eau et du savon. Si vous n'avez pas accès à l'eau et du savon, utilisez un désinfectant à base d'alcool.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez : couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Ne pas porter vos mains à votre visage.
- Le port de gants est obligatoire lors de votre accès et durant toute votre présence sur le navire.
- Déposez vos chapeaux, gants, équipements de protection individuels, outils, vêtements extérieurs, etc. dans la salle des casiers lors des temps de pause ou de repas. Aucun des articles cités précédemment ne doit se retrouver dans les salles de repas ou de pause.
- Jetez dès que possible tout mouchoir en papier utilisé et lavez vos mains par la suite.
- Conservez vos distances entre vous (1 mètre de préférence).
- Évitez le contact direct avec les autres comme les poignées de main.
- Ne pas rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins longue durée qu'en cas d'urgence majeure.

3. Vous devez impérativement informer votre superviseur et/ou la direction si :

- Vous ressentez des symptômes reliés au COVID-19 (toux, fièvre, douleurs thoraciques).
- Vous avez été en contact avec un membre de la famille ou quelqu'un ayant le virus.
- Vous avez voyagé dans un pays étranger.

4. Par conséquent, un employé qui présente des symptômes ou ayant le COVID-19 ne doit en aucun cas se présenter au travail

- Il doit consulter les services de santé pour obtenir un dépistage s'il présente les symptômes.
- Le service de consultation téléphonique Info-Social est le 1-877-644-4545 (24 h sur 24, 7 jours sur 7).

Tous les employés qui reviennent de voyage à l'extérieur du Canada doivent s'isoler pendant 14 jours

Russell Kerr

Directeur Général

General Manager

NOTICE TO ALL VALPORT EMPLOYEES

With the very special situation we are currently experiencing with the pandemic caused by the coronavirus named COVID-19, VALPORT's top priority is to ensure the health, safety and well-being of its employees, customers and partners. Therefore, we are doing everything to respond to this particular situation. Pending the return to normal life, we ask all our employees to apply the following due diligence:

1. Wash your hands: this is the most simple and effective preventive method

- To prevent contamination, the first preventive rule to observe is very simple: regular hand washing. Why? Because washing kills the virus and prevents the spread of COVID-19.

2. Apply best practices

- For hand washing, preferably use water and soap. If you don't have access to soap and water, use an alcohol-based disinfectant.
- Observe the rules of hygiene when coughing or sneezing: cover your mouth and nose with your arm to reduce the spread of germs.
- Do not bring your hands to your face.
- Wearing gloves is compulsory during your access and during all your presence on the ship.
- Put down your hats, gloves, personal protective equipment, tools, outer clothing, etc. in the locker room during break or meal's times. None of the items mentioned above must be found in the dining or break rooms.
- Throw away any used tissue as soon as possible and wash your hands afterwards.
- Keep your distance between you (preferably 1 meter).
- Avoid direct contact with others such as handshakes.
- Only visit people in hospitals or long-term care accommodation in the event of a major emergency.

3. You must inform your supervisor and / or management if:

- You experience symptoms related to COVID-19 (cough, fever, chest pain).
- You have been in contact with a family member or someone with the virus.
- You have traveled to a foreign country.

4. Consequently, an employee who exhibits symptoms or who has COVID-19 must never report for work.

- He must consult the health services to get screened if he has symptoms.
- The Info-Social telephone consultation service is 1-877-644-4545 (24 hours a day, 7 days a week).

All employees returning from travel outside of Canada must isolate themselves for 14 days

Russell Kerr

Directeur Général

General Manager